MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : Fresnes-Mazancourt

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Médard et monument aux morts

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Médard et monument aux morts

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 24/11/2025

Étendue de la protection : L'église Saint-Médard, en totalité, située sur la place publique, figurant au cadastre de la commune, section AB, parcelle 68, telle que délimitée sur le plan annexé à l'arrêté ; et le monument aux morts en totalité, situé sur l'espace public du cadastre de la commune.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.